

# SECTEUR PATRIMONIAL REMARQUABLE

4.C

## RÈGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

Villages de Cix, La Raye et Sanziers

ÉCHELLE:

1:2000

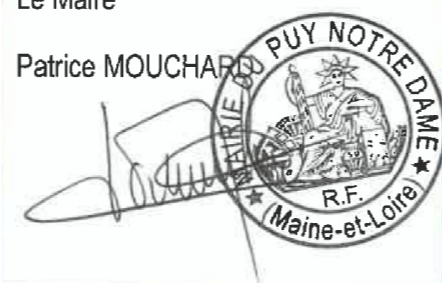
SOURCE:

DGI – Cadastre  
Droits réservés – 2015

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil Municipal  
en date du 27/05/2019  
approuvant la création du Site  
Patrimonial Remarquable  
de la commune du Puy-Notre-  
Dame.

Le Maire

Patrice MOUCHARD



### Protections du patrimoine paysager

- Haies arborées
- Arbres remarquables
- Boisements
- Jardins et potagers

### Protections et valorisation du patrimoine urbain

- Venelles et cheminements piétonniers
- Perspective particulière sur la collégiale
- Séquence urbaine remarquable
- Places d'entrée de ville faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement
- Espaces publics
- Alignement, front bâti à retrouver et secteur privilégié d'implantation des nouvelles constructions

### Protections du patrimoine architectural

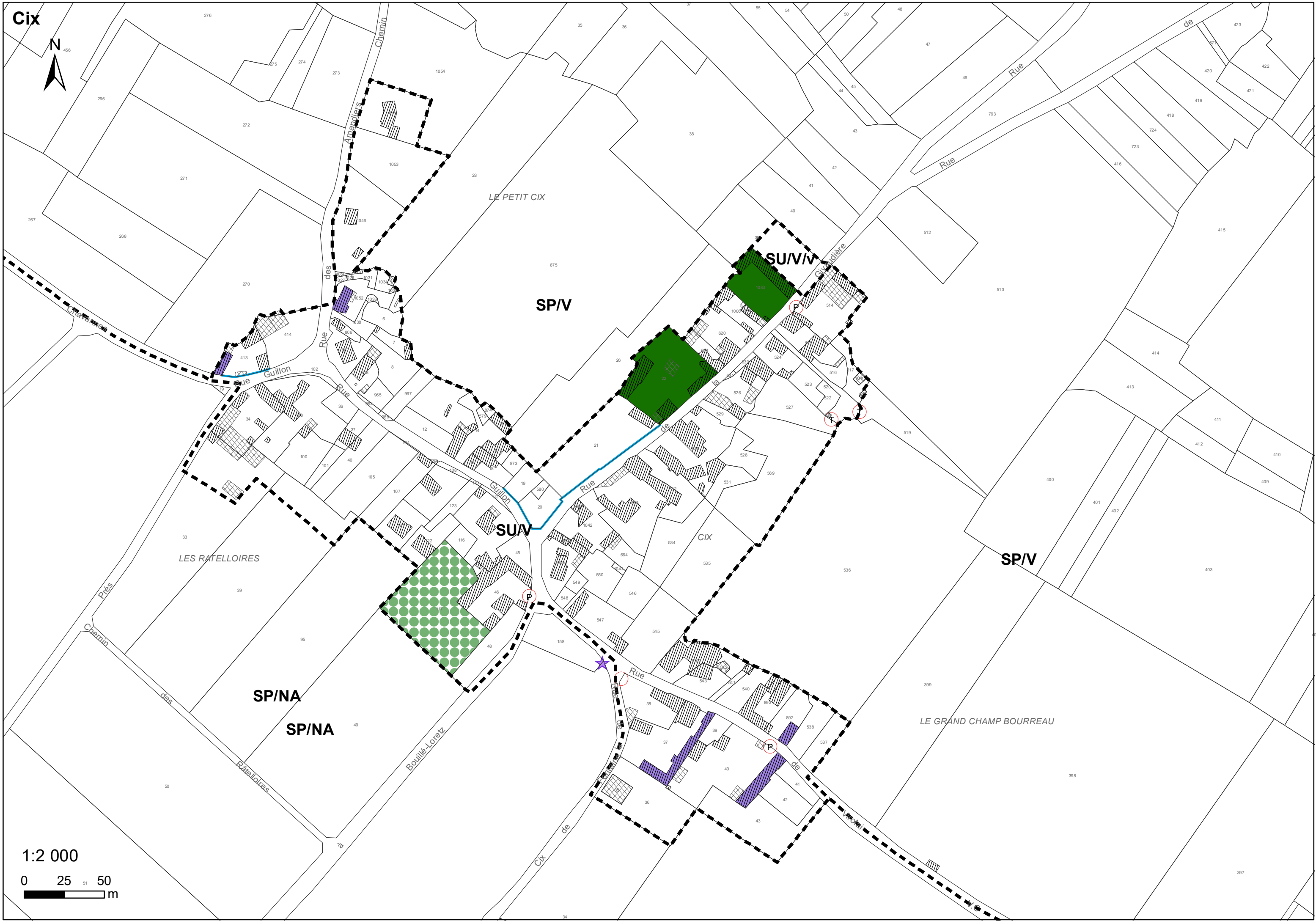
- Monument historique
- Bâtiment remarquable témoignant de l'histoire urbaine
- Ensemble historique remarquable
- Bâtiment remarquable participant de la composition urbaine
- Bâtiment remarquable dénaturé ou transformé présentant une valeur patrimoniale
- Bâtiment en rupture avec la composition ou l'esthétique historique du bourg et d'un village
- Vestiges apparents de l'ancienne enceinte
- Tracé supposé de l'ancienne enceinte
- Murs et soutènements traditionnels
- Cours
- Cave ou habitat troglodytique
- Porche, portail ou porte remarquable
- Petit patrimoine

### Disposition supplémentaire à respecter

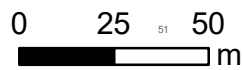
- Implantation de la construction en limite de voie

Nom de secteur	Définition	Articles du Règlement-pièce écrite référents
<b>Secteurs à enjeux urbains et architecturaux</b>		
SU/H	Secteur urbanisé de la ville Historique	articles SU/H/Ville Historique
SU/F	Secteur urbanisé des Faubourgs	articles SU/F/Faubourgs
SU/R	Secteur urbanisé des extensions urbaines Récentes	articles SU/R/Extensions Récentes
SU/R/p	- Sous-secteur SU/R de projet	
SU/V	Secteur urbanisé des Villages viticoles	articles SU/V/Villages
SU/V/p	- Sous-secteur SU/V de projet	
SU/V/v	- Sous-secteur SU/V au sein duquel seules les constructions à usage agricole liées à une exploitation existante dans le secteur sont autorisées	
SU/A	Secteur urbanisé à vocation d'Activités artisanales	articles SU/Activités et Equipements
SU/E	Secteur urbanisé à vocation d'Equipements	
<b>Secteurs à enjeux paysagers</b>		
SP/V	Secteur Paysager de la butte Viticole	articles SP/V/butte Viticole
SP/V/hf	- Sous-secteur SP/V des Hameaux et des Fermes isolées	articles SP/HF/Hameaux et Fermes
SP/NA	Secteur Paysager de l'espace Naturel et Agricole	articles SP/NA/Naturel et Agricole
SP/NA/hf	- Sous-secteur SP/NA des Hameaux et des Fermes isolées	articles SP/HF/Hameaux et Fermes
SP/T	Secteur à enjeux Paysagers de la vallée du Thouet	articles SP/T/Thouet
SP/T/hf	- Sous-secteur SP/T des Hameaux et des Fermes isolées	articles SP/HF/Hameaux et Fermes

Cix



1:2 000



SP/NA/hf

SP/V

SP/V

SU/V

SP/NA

SP/NA

Aliénor

communale

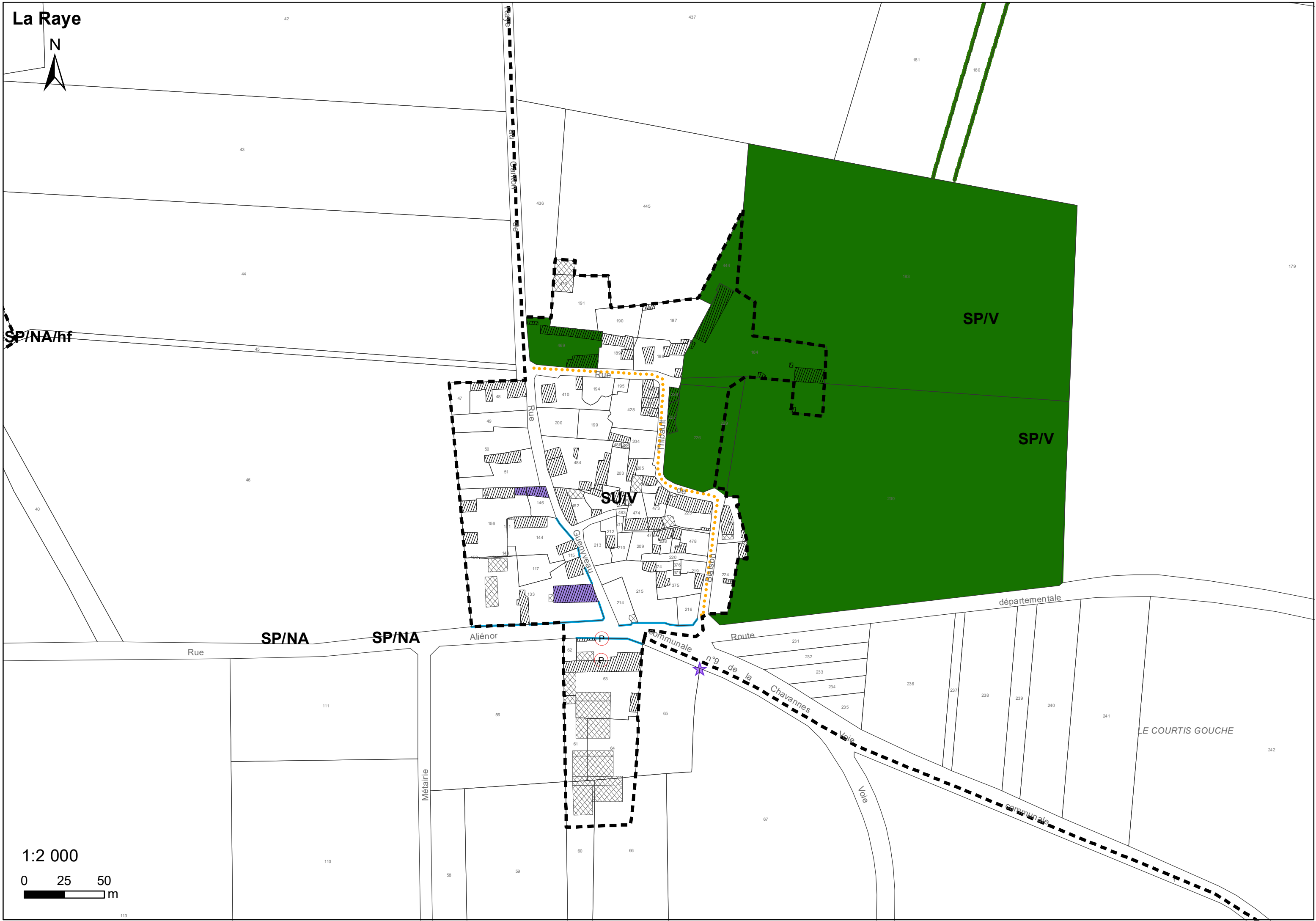
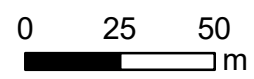
Route

n°9 de la  
Chavannes

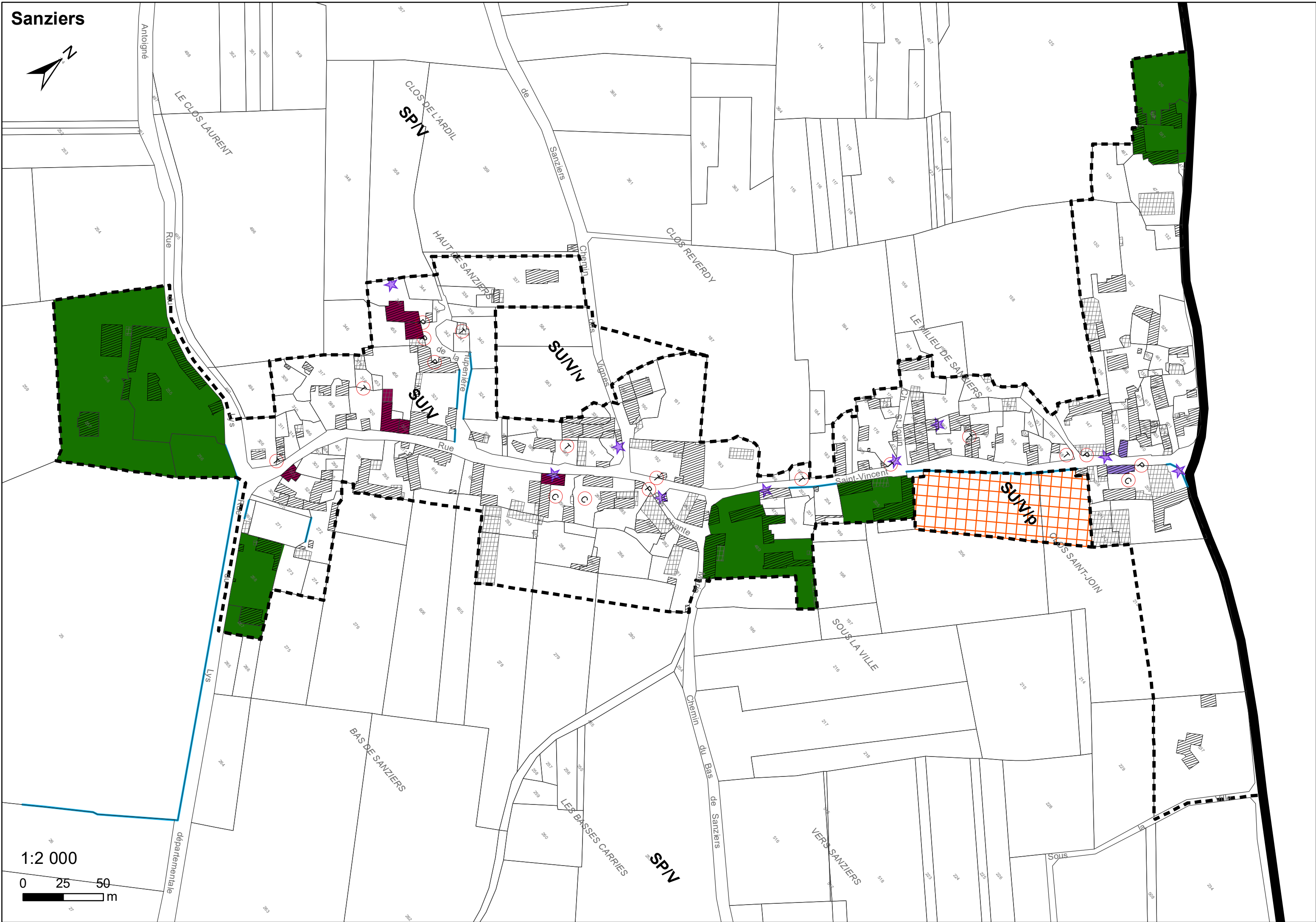
départementale

LE COURTIS GOUCHE

1:2 000



# Sanziers



1:2 000

0 25 50 m